

# ENJEUX DE SOCIÉTÉ

## RÉGIMES DE RETRAITE

CAHIER THÉMATIQUE K · LE DEVOIR, LES SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2015



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Dès la création du régime, en 1966, on prévoit que les boomers prendront leur retraite en même temps et on met en place une réserve financière administrée par la Caisse de dépôt et placement.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

## Un régime avant-gardiste devenu insuffisant

La mise en place de la Régie des rentes du Québec (RRQ), en 1966, avait pour objectif de mettre fin à un système jusque-là totalement inégalitaire, qui faisait en sorte que seuls quelques privilégiés avaient la chance de recevoir une pension lorsqu'ils prenaient leur retraite. Un régime qui à l'époque, note Frédéric Hanin, professeur agrégé au Département des relations industrielles à l'Université Laval et directeur scientifique de l'Observatoire de la retraite, n'a finalement rencontré que très peu d'opposition.

HÉLÈNE ROULOT-GANZMANN

« Il n'y a pas eu de très grands débats autour de la mise en place du régime, indique-t-il. On ne parlait pas juste d'une rente, il y avait aussi les transferts au conjoint survivant, aux orphelins, etc. Ça s'inscrivait dans une politique globale de la vieillesse. On voulait sortir les gens de la pauvreté. Et puis, les rentes étant indexées sur les cotisations, il ne s'agissait pas véritablement d'une politique sociale. Tout cela faisait en sorte qu'il était difficile d'être contre, d'autant qu'aucun régime, dans le privé, n'avait les moyens de faire mieux. En le rendant obligatoire, on s'assurait aussi qu'il soit de très grande taille, et ça faisait en sorte qu'il soit efficace. Finalement, celui qui a été le plus difficile à convaincre n'est autre que le premier ministre Jean Lesage. Il redoutait que ça crée des conflits avec le secteur privé. »

Lorsque le Régime des rentes arrive sur la planche à dessin en 1963, la situation des personnes âgées est très diverse. Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est l'église et les familles qui s'occupaient des aînés. Mais l'avènement de la production industrielle avait transformé la société. Les gens étaient de plus en plus souvent salariés et vivaient de plus en plus en ville. Lorsqu'ils devenaient inaptes au travail, ils se retrouvaient bien souvent sans revenu, alors

même que les solidarités traditionnelles avaient tendance à disparaître.

Seules quelques grandes entreprises offrent alors des régimes de retraite à leurs employés. Certains corps de métier comme les enseignants, les pompiers et les policiers bénéficient eux aussi d'une rente. Mais cela ne concerne que quelques très rares privilégiés. Dans le contexte de révolution tranquille que traverse la société québécoise dans les années 60, les gouvernements sont incités à assumer plus de responsabilités, dont celles de prendre en charge les personnes âgées.

« En fait, plusieurs phénomènes se sont croisés à ce moment-là, explique Frédéric Hanin. Le gouvernement avait chargé des administrateurs de la fonction publique de chercher comment soutenir le développement économique du Québec. Cette commission n'aboutira à rien, mais ça va donner l'élan pour avoir une réflexion à plus long terme. Dans le même temps, les syndicats, dans les grandes entreprises, en appelaient à la mise en place d'une caisse centrale de retraite, de manière à ce que les salariés ne perdent pas leurs avantages lorsqu'ils changeaient d'employeur. On s'interrogeait également sur le financement du budget de l'État, poursuit-il. On voulait sortir de l'emprise des banques et des compagnies d'assurances, qui n'accordaient pas de prêts intéressants lorsqu'elles n'étaient pas

d'accord avec les projets politiques. Et puis, il y avait aussi toute la question des militaires qui avaient fait la guerre et qui arrivaient à la retraite. En termes de reconnaissance sociale, il était important que tous ces gens qui s'étaient battus contre le fascisme reçoivent une pension automatique. »

Tous ces phénomènes finissent par converger, et en 1966, la Régie des rentes du Québec voit officiellement le jour. Elle donne naissance à un régime de pension universel, obligatoire, contributif, à avantages transférables, administré par l'État et financé par une caisse de capitalisation.

« Un système très avant-gardiste, affirme le directeur scientifique de l'Observatoire de la retraite. Parce qu'il est obligatoire et qu'il concerne donc tous les travailleurs de plus de 18 ans. Parce qu'il est financé par des cotisations sur les salaires, qu'il ne s'agit donc pas d'une politique sociale, mais bien d'un régime de rente. Mais surtout, parce que dès le départ, on pense au fait que les boomers vont tous partir à la retraite au même moment, et qu'on met en place une réserve financière, administrée par la Caisse de dépôt et placement du Québec. Réserve destinée à parvenir à passer cette période. »

Un système basé sur la contribution, à la fois de l'employé et de l'employeur, et dont la mise en place ne fait pas beaucoup débat, d'autant que la pension versée ne représentant que 25% des revenus du cotisant, celui-ci est bien obligé de se tourner vers le privé pour s'assurer un complément. De quoi satisfaire le secteur de la banque et des assurances.

**Taux de cotisation trop bas**

Ce qui pose plus de problèmes, en revanche, c'est le taux de cotisation. En 1966, il est fixé à

3,6% et il ne bougera pas pendant les vingt premières années. Un taux relativement bas, trop bas même selon certains, raison pour laquelle, selon les mêmes, la Régie traverse aujourd'hui de grosses difficultés.

Dans une étude parue un peu plus tôt cette année, commandée par l'institut C.D. Howe et se proposant de tirer les leçons de la RRQ, trois chercheurs, dont le fiscaliste Luc Godbout, fustigent les gouvernements successifs pour leur manque de courage politique, résultat de visées purement électoralistes, selon eux.

Ils rappellent notamment qu'un comité interministériel avait recommandé à l'époque de la mise en place de la Régie de fixer le taux de cotisation à 4%. Si cette recommandation avait été suivie, croient-ils, les actifs de la RRQ auraient atteint 60 milliards de dollars en 2011 plutôt que 34 milliards. Une différence de 26 milliards, soit 80%.

Des arguments auxquels n'adhère cependant pas M. Hanin. Selon lui, ce taux de 3,6% est en partie le fruit d'un compromis entre Québec et Ottawa. Il raconte que le fédéral voyait d'un mauvais œil le fait que le Québec puisse avoir autant d'argent de côté, dans la Caisse de dépôt et placement.

« Au même moment, Ottawa mettait en place son régime de pension et Québec est la seule province à ne pas adhérer et à créer son système propre, explique-t-il. Le Canada a accepté à condition de ne pas trop capitaliser à la réserve. Avec trop de sous de côté, la tentation aurait été grande de vouloir faire l'indépendance... C'est ainsi que le taux de 3,6% a été déterminé. »

Collaboratrice  
Le Devoir

IRÉC

Élargir l'espace  
de délibération  
[www.irec.net](http://www.irec.net)

L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) encourage la réflexion critique sur les grands enjeux économiques de notre époque et souhaite élargir l'espace de délibération entre les divers acteurs socio-économiques et politiques. Il encourage la recherche en économie tant générale que politique ou sociale afin de chercher, avec d'autres, les meilleures voies de réalisation du bien commun.

# ENJEUX DE SOCIÉTÉ

## Vers une régression importante de notre système de retraite ?

CLAUDE LAFLEUR

L'un des grands acquis des cinquante dernières années, pour nous tous, est notre système de régimes de retraite. L'objectif de ce système est à la fois d'assurer un revenu décent à tous les retraités ainsi que de permettre aux travailleurs de maintenir leur niveau de vie une fois à la retraite. Or, de plus en plus, ce système savamment élaboré au fil des décennies est mis à mal, de sorte qu'il deviendra de plus en plus difficile pour les nouvelles cohortes de s'assurer un revenu décent au moment de leur vie où elles deviendront de plus en plus vulnérables.

Bien sûr, à la retraite, on n'a pas besoin d'un revenu aussi élevé que lorsqu'on travaillait. Les économistes calculent qu'un revenu de retraite équivalant à 75% de ce qu'on gagnait comme travailleur nous permet de conserver le même train de vie. En réalité, ce «taux de remplacement» de nos revenus varie de 70 à 80%, selon ce qu'on gagnait comme travailleur. «Si, par exemple, j'obtiens à ma retraite 75% de mon salaire de 40 000\$ par année, je disposerai alors du même montant dans mes poches [parce que l'on paye moins d'impôts et de déductions à la source], a calculé l'économiste Michel Lizée. Par contre, si je gagne 30 000\$ par année, j'aurai plutôt besoin d'un revenu de remplacement équivalant à 80%, alors que si je gagne 70 000\$ par année, 70% sont probablement suffisants.»

M. Lizée est un expert en la matière. Coordonnateur du Service aux collectivités de l'UQAM, il agit entre autres comme personne-ressource auprès de la FTQ dans le dossier des régimes de retraite. Il y a dix ans, il a mis sur pied le régime de retraite pour les groupes communautaires et de femmes, et il est l'auteur du document «Les régimes de retraite au Québec: ce qu'il faut savoir», d'où proviennent les tableaux qui accompagnent cet article.

### L'édifice du système du régime de retraite

Michel Lizée assimile notre système de régime de retraite à un édifice à six étages (voir les six étages du système de retraite canadien).

Le premier étage, explique-t-il, est constitué par la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV), une prestation versée par le gouvernement fédéral à presque tous les Canadiens de 65 ans et plus. Le PSV s'élève à 6618 dollars par année.

Le deuxième étage couvre les personnes qui ont gagné des revenus de travail pendant leur vie active. Il s'agit pour nous, au Québec, du Régime des rentes du Québec. Pour une retraite prise à 65 ans, le RRQ remplace 25% du salaire gagné en carrière jusqu'à concurrence d'une rente maximale de 12 460 dollars (cette rente est plus faible pour une retraite prise entre 60 et 65 ans et plus élevée pour une retraite prise après 65 ans).

Le troisième étage est réservé à environ 40% des travailleurs qui participent à un régime complémentaire de retraite mis sur pied par leur employeur et qu'on appelle souvent les «fonds de pension».

Le quatrième étage est constitué par les Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et autres régimes d'épargne individuelle avec tous leurs acronymes (CRI, FERR, FRV et RVER).

Et comme dans «tout édifice moderne qui se respecte», ajoute l'économiste, il y a ensuite le «penthouse», c'est-à-dire ceux et celles qui ont accumulé des actifs et revenus personnels, dont une propriété, des titres financiers ou même un chalet à la campagne.

Enfin, il y a ce qu'il appelle «le sous-sol», c'est-à-dire le Supplément de revenu garanti (SRG). Il s'agit d'un programme d'assistance mis sur pied par le gouvernement fédéral pour les personnes âgées à faible revenu. «C'est en quelque sorte le programme d'aide sociale pour les 65 ans et plus», dit-il.

Et que procure, en pratique, tout cet «édifice»? La collègue économiste de M. Lizée, Ruth Rose, a compilé les statistiques fiscales des particuliers pour l'année d'imposition 2012 afin d'établir le revenu moyen des hommes et des femmes à la retraite. On observe premièrement qu'en moyenne, les femmes retraitées disposent d'un revenu de 27 200\$, alors que les hommes bénéficient de 45 800\$ — presque le double! Les régimes publics représentent, en moyenne, 32% du revenu des hommes, mais 49% de celui des femmes. Les revenus en provenance des autres «étages» avoisinent par conséquent 14 000\$ pour elles, mais 31 000\$ pour eux. Voilà qui illustre l'importance de souscrire à des régimes privés et autres véhicules d'épargne-retraite.

### «Le système ne fonctionne pas pour 55% des travailleurs!»

Michel Lizée observe que nos régimes publics «font un bon travail, mais n'en font hélas pas assez!» Comme l'illustre le tableau Sur quoi pourrions-nous compter à notre retraite si on ne compte que sur les régimes publics, à 65 ans, la personne qui a eu toute sa vie un très faible revenu (disons de moins de 15 000\$) se retrou-



«La Régie a trouvé que 38% des travailleurs et travailleuses n'ont rien accumulé, 17% ont une capacité faible d'atteindre un niveau d'épargne adéquat alors que seulement 27% ont le niveau requis. On voit donc que, pour 55% des travailleurs, notre système ne fonctionne pas», indique l'économiste Michel Lizée.

vera à la retraite avec un revenu de 15 900\$. «C'est dire que cette personne bénéficiera alors d'un revenu plus élevé après 65 ans que ce qu'elle avait auparavant», constate-t-il. Par contre, à l'autre extrémité, la personne qui aurait cotisé au maximum au Régime des rentes du Québec aura à peine 6000\$ de plus. Elle ne disposerait alors que de 40% de ses revenus de travailleur, soit la moitié de ce qu'il lui faudrait pour maintenir son niveau de vie une fois retraitée.

«Le problème de notre système de retraite, c'est que si on n'a rien d'autre, on va vivre pauvrement, avec un revenu se situant entre 15 000 et 21 000\$, résume Michel Lizée. C'est d'ailleurs pourquoi, à moins d'être déjà habitué à vivre très modestement, il importe de pourvoir, d'une façon ou d'une autre, les «étages» supérieurs de son «édifice de retraite».

C'est ainsi que, d'après les calculs de l'économiste, un travailleur gagnant 40 000\$ devrait ajouter 11 600\$ aux 16 000\$ provenant des régimes publics afin de disposer de 27 500\$ par année (soit 70%). Dans le cas d'un salarié gagnant 52 000\$, il faudrait qu'il obtienne 37 000\$. En conséquence, ceux-ci devraient disposer respectivement d'un capital épargné de 237 000\$ et de 361 000\$ (qui rapporterait 4% d'intérêts par année). Or, la Régie des rentes du Québec a récemment réalisé une étude pour voir qui accumule suffisamment d'épargnes pour s'assurer une retraite confortable. «La Régie a trouvé que 38% des travailleurs et travailleuses n'ont rien accumulé, 17% ont une capacité faible d'atteindre un niveau d'épargne adéquat alors que seulement 27% ont le niveau requis», indique Michel Lizée. On voit donc que, pour 55% des travailleurs, notre système ne fonctionne pas, dit-il. Et un système qui ne fonctionne pas pour la majorité des travailleurs est un système qui est brisé!» s'empresse-t-il d'ajouter.

### Et le pire est à venir

Plus déroutant encore est le fait que la situation tend à se dégrader, constate l'économiste. Le problème, résume-t-il, c'est que si les régimes publics sont bien financés et font un bon travail de base, les régimes privés sont «sous attaque».

Il rapporte en effet que, selon un sondage réalisé récemment par la firme d'actuaire Aon, 75% des employeurs ont fermé leur régime aux nouveaux participants (les jeunes sont relégués à des clauses de disparité, dites clauses «orphelin») alors que 45% ont déjà converti leur régime à prestations déterminées en régime à cotisations déterminées. «C'est dire que l'idée même d'avoir un régime qui garantit une rente à vie qui ne pourra être réduite est en train de disparaître dans le secteur privé», observe-t-il.

Et l'avenir s'annonce encore plus incertain puisque de plus en plus d'employeurs convertissent leur régime existant en «régime à prestations cibles».

Ces régimes ressemblent à première vue à des régimes à prestations déterminées, explique Michel Lizée. Toutefois, en cas de déficit

### Les six étages du système de retraite canadien

#### 5 AUTRES ACTIFS ET REVENUS

#### 4 RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-RETRAITE (REER, RVER, RPAC, CRI AINSI QUE FERR, FRV) ET CELI

- Épargne individuelle avec aide fiscale publique

#### 3 RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (RCR)

- Régime de retraite avec aide fiscale publique

#### 2 RÉGIME DES RENTES DU QUÉBEC (RRQ/RPC)

- Remplacement du salaire, public (25% max: 12 780\$)

#### 1 PENSION DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE (PSV)

- Universelle (6 765\$), mais récupération (12 809\$ +)
- Immigrants: minimum 10 ans (40 ans pleine rente)

#### 6 SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI (SRG)

- Assistance (max: 9 173\$)
- Réduction de 75¢ / 50¢ pour chaque 1\$ de revenu (#2 à 5)

### Sur quoi pourrions-nous compter à notre retraite si on ne compte que sur les régimes publics ?

Revenus provenant des régimes publics pour une personne seule qui prend sa retraite en 2015 à 65 ans, en tenant compte du salaire gagné pendant la vie active, et en supposant qu'elle n'a aucun autre revenu

Si la personne, pendant sa vie active, a gagné un salaire égal à...

	0% du salaire industriel moyen	50% du salaire industriel moyen	75% du salaire industriel moyen	100% du salaire industriel moyen	131% du salaire industriel moyen
PSV	0\$	26 800\$	40 200\$	53 600\$	70 000\$
RRQ	6 765\$	6 765\$	6 765\$	6 765\$	6 765\$
SRG	0\$	6 390\$	9 585\$	12 780\$	12 780\$
Total	9 173\$	5 347\$	3 751\$	2 155\$	2 155\$
	15 938\$	18 502\$	20 101\$	21 700\$	21 700\$
Taux de remplacement	N/A	69%	50%	40%	31%

de, disons, 10%, l'administrateur pourra réduire immédiatement les rentes des retraités et les droits acquis des actifs de 10%. «Ce sont donc des régimes dans lesquels on ne peut plus savoir ce qu'on obtiendra à la retraite et, même une fois retraité, on risque de perdre celle-ci, précise-t-il. Les régimes à prestations cibles transfèrent donc tous les risques vers les personnes les moins en mesure de les supporter.»

C'est même là la transformation qui s'opère mine de rien et un peu partout, observe-t-il. «Au départ, on nous disait qu'il ne fallait pas s'inquiéter, rapporte M. Lizée, puisqu'on n'implantait des régimes à prestations cibles que dans des cas très particuliers, notamment chez les papeteries en grande difficulté financière.»

Or, cette année, poursuit-il, le gouvernement Couillard a «adopté dans l'indifférence à peu près totale» le projet de loi 34: la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite relativement au financement et à la re-

structuration de certains régimes de retraite interentreprises. «Cette loi permet maintenant à des employeurs de convertir leur régime de retraite en régime à prestations cibles», dit-il avec consternation.

Et l'an prochain, prédit-il, le gouvernement introduira une loi qui généralisera la mise en place de régimes à prestations cibles dans le secteur privé et probablement dans le secteur municipal. «À ce moment-là, tout l'étage des régimes complémentaires de retraite sera devenu un lieu où ce seront les participants et les retraités qui assumeront tous les risques.»

«Un tel changement représentera une régression importante pour notre système de retraite, lequel était axé jusqu'à ce jour sur la sécurité du revenu à la retraite, conclut Michel Lizée, et ce, sans que personne ne descende dans la rue!»

Collaborateur  
Le Devoir



LE RÉSEAU  
FADOQ

Pour une qualité de vie adéquate  
Santé, sécurité, appartenance, bien-être.



L'AREQ, qui regroupe 57 000 personnes retraitées des services publics sur l'ensemble du territoire québécois, se préoccupe de la santé et de la sécurité financière des personnes aînées.

## ENJEUX DE SOCIÉTÉ

## Vers une population âgée et pauvre ?

La population québécoise vieillit, mais dans quelles conditions économiques? Cela varie énormément d'une personne à une autre. Certains chanceux ont accès à un régime complémentaire de retraite, ou peuvent mettre des sous de côté, mais les taux d'intérêt sont souvent faméliques. D'autres n'y arrivent tout simplement pas et s'en remettent à l'État. Pour des questions de justice sociale, mais aussi de santé économique, plusieurs voix s'élèvent pour demander une réforme des régimes publics de retraite.

MARTINE LETARTE

Les projections indiquent que dans 20 ans, 25% de la population sera âgée d'au moins 65 ans et il y aura plus de décès que de naissances. « Si une bonne proportion de ces personnes connaît une baisse importante de son niveau de vie, ce ne sera pas seulement elles qui le ressentiront, mais toute l'économie », affirme Yves Carrière, professeur au Département de démographie à l'Université de Montréal.

La Régie des rentes du Québec (RRQ) couvre 25% d'un revenu maximal admissible de 53 600\$ en 2015 et la prestation annuelle maximale est de près de 12 800\$. On ajoute la pension de la Sécurité de la vieillesse, soit un peu plus de 6800\$, et, si la personne n'a pas d'autre revenu, le Supplément de revenu garanti de 2250\$ et on atteint un total annuel de près de 22 000\$.

« Lorsque le Régime des rentes du Québec a été créé, on comptait aussi sur les régimes complémentaires de retraite offerts par les employeurs, mais ils ne sont pas au rendez-vous », constate M. Carrière, également chercheur spécialisé dans le vieillissement des populations et le système de revenu de retraite.

Plusieurs organisations militent pour un rehaussement de la couverture de la RRQ. Le Réseau FADOQ (Fédération de l'Âge d'Or du Québec), par exemple, souhaite faire passer le revenu admissible à

« Déjà, 40% des 65 ans et plus reçoivent le Supplément de revenu garanti, ce qui signifie qu'ils n'ont pas un revenu suffisant pour subvenir à leurs besoins »

Danis Prud'homme, directeur général du Réseau FADOQ

70 000\$ et couvrir 50%.

« Alors que plus de 60% des travailleurs n'ont pas de régime complémentaire de retraite, le régime public est d'une importance capitale et c'est un véhicule extraordinaire d'investissement avec des frais mineurs et qui s'adresse à tout le monde », affirme Danis Prud'homme, directeur général du Réseau FADOQ.



Yves Carrière

Le grand argument pour les détracteurs de cette avenue? Le prix à payer pour les employeurs qui assument la moitié de la cotisation de leurs employés.

« Outi, les employeurs payeraient davantage, mais il faut avoir une vision de l'économie à plus long terme », affirme Yves Carrière.

Protéger les plus pauvres

Le Réseau FADOQ s'inquiète de la situation de nombreuses personnes âgées.

« Déjà, 40% des 65 ans et plus reçoivent le Supplément

de revenu garanti, ce qui signifie qu'ils n'ont pas un revenu suffisant pour subvenir à leurs besoins », affirme Danis Prud'homme. Puis, un sondage pancanadien nous a appris qu'au Québec, les 70 ans et plus se sont endettés de 12% de plus dans les deux dernières années. Principalement pour des soins de santé et pour leur logement, alors que plusieurs hypothèquent leur maison afin de payer leurs taxes foncières, qui augmentent rapidement. »

Yves Carrière s'inquiète particulièrement du passage de l'âge de la retraite à 67 ans pour la pension de la Sécurité de la vieillesse décidé par Stephen Harper. Justin Trudeau a toutefois promis de le ramener à 65 ans.

Le démographe constate que cette hausse n'est pas essentielle pour inciter les gens à travailler plus longtemps.

« Il y a une augmentation



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Le démographe Yves Carrière s'inquiète particulièrement du passage de l'âge de la retraite à 67 ans pour la pension de la Sécurité de la vieillesse décidé par Stephen Harper. Justin Trudeau a toutefois promis de le ramener à 65 ans.

très importante de la durée de vie en emploi chez les 55 ans et plus depuis le milieu des années 90, dit-il. Par exemple, chez les hommes de 60 à 64 ans, le taux de population active était de près de 41% en 2000, et il a augmenté à 54% en 2014. Chez les femmes, il est passé de 20 à 44%.

Puis, il constate qu'avec le taux de remplacement du revenu actuel par le régime public, repousser l'âge de la retraite n'est pas un gros incitatif à rester en emploi pour les gens qui gagnent des salaires importants.

« On risque plutôt de pénaliser ceux qui ont perdu leur emploi

et qui n'arrivent pas à en trouver un autre, ou ceux qui sont malades, croit-il. D'ailleurs, lorsqu'on regarde l'espérance de vie chez les hommes de 25 ans, il y a une différence de 14 ans entre celui qui a le revenu le plus faible et celui qui a le revenu le plus élevé. Chez les femmes, c'est neuf ans et demi. Cela joue sur les probabilités d'être en mesure de travailler plus longtemps. En relevant l'âge de la retraite, on met ces gens plus à risque et cela peut venir creuser encore plus les écarts. »

Ailleurs dans le monde, la tendance est de revoir les régimes de retraite publics à la baisse puisque des taux de

remplacement du revenu très élevés ont fait exploser les coûts. Or, la situation est très différente au Canada.

« On prévoit que les dépenses pour les pensions publiques représenteront 6,2% du produit intérieur brut (PIB) au Canada en 2060, contre 13% pour les pays de l'Union européenne, puis la moyenne des pays de l'OCDE était déjà à près de 8% en 2009 », indique M. Carrière. « Le régime de retraite public du Canada est très chiche par rapport à bien d'autres. »

Collaboratrice  
Le Devoir

## Régimes publics : insuffisants, mais avec des avantages indéniables

RÉGINALD HARVEY

Les régimes publics de retraite que sont le Régime des rentes du Québec (RRQ) et le Régime de pensions du Canada (RPC), ont atteint leur maturité et devront être bonifiés pour assurer des revenus plus décents aux personnes retraitées. N'empêche qu'ils renferment dans leur format actuel bien des avantages. De quel ordre sont-ils?

Conseillère au service de l'éducation de la FTQ, Marie-Josée Naud rapporte pour quelle raison ce mouvement syndical a décidé de se lancer dans une campagne en vue d'améliorer

**La caisse a été vidée au moment où les déficits se produisent**

le sort des retraités : « On a fait le constat que, après 2008, nos régimes de retraite à fonds déterminés n'allaient pas très bien. » La crise financière majeure survenue à cette époque a malmené le marché de la retraite si l'on excepte le RRQ et le RPC, qui ont alors été épargnés, mais qui procurent toujours un revenu de base insuffisant à leurs bénéficiaires.

En 2010, inspirée par les revendications émanant d'ailleurs au Canada en faveur d'un enrichissement de ces régimes publics, la centrale en fait à son tour son cheval de bataille en ciblant notamment les avantages du RRQ : « Il est clair qu'on les a vite identifiés. Il s'adresse à tout le monde et il est universel. Dans un contexte où les jeunes changent souvent d'emploi, il est transférable d'un employeur à l'autre très facilement. »

Il est possible d'en tirer profit sur d'autres plans : « C'est un régime pour lequel la mise en commun du risque de longévité ou de survie à notre argent est là à 100%, que l'on meure à 70 ou à 110 ans; on aura toujours droit à une rente pleinement indexée au coût de la vie. » Elle ajoute : « Compte tenu de la masse critique dont on dispose avec celui-ci, on peut s'autoriser une politique de placements qui est plus risquée que lorsque le commun des mortels doit gérer son propre argent. »

Elle tire cette conclusion : « On considère à



SOURCE FTQ

La conseillère au service de l'éducation de la FTQ, Marie-Josée Naud

la FTQ que la bonification au régime public, c'est vraiment l'option en vertu de laquelle on en a davantage pour notre argent, et en plus, on paye beaucoup moins cher en frais de gestion pour administrer un tel actif; c'est la Caisse de dépôt et placement du Québec qui s'en charge. »

Des aînés plutôt démunis

Bernard Dussault a travaillé comme actuaire en chef du Régime de pensions du Canada de 1992 à 1998, en plus d'occuper des hautes fonctions dans d'autres sphères d'activité du même ordre au fédéral. Il reconnaît, dans un premier temps, que les régimes publics (RRQ et RPC) doivent être bonifiés pour cette raison : « Plusieurs personnes âgées qui ont droit au Supplément de revenu garanti ne gagnent pas plus qu'entre 16 000 et 21 000\$ par année; le tiers des aînés de plus de 65 ans a recours à ce Supplément et c'est un gros pourcentage, qui indique la nécessité d'une bonification du RRQ et du RPC pour le réduire. »

« Plusieurs personnes âgées qui ont droit au supplément de revenu garanti ne gagnent pas plus qu'entre 16 000 \$ et 21 000 \$ par année »

Bernard Dussault, actuaire en chef du Régime de pensions du Canada de 1992 à 1998

les régimes privés sont conçus; on donne par exemple, indirectement ou implicitement, de plus grosses rentes aux plus riches, car la pension est souvent basée sur les cinq meilleures années de salaire; les gens les plus riches ou les dirigeants d'entreprise sont bien placés pour arranger leurs revenus en conséquence durant leurs dernières années de carrière. » Il en va autrement pour le Régime de pensions du Canada, où on se base sur l'ensemble de la carrière : « On tient au moins compte de la moyenne de chaque individu. »

M. Dussault croit qu'il est possible de rendre plus avantageux le RPC, mais que la procédure pour y arriver est plutôt complexe : « Il est soumis aux mêmes règles que des changements à la Constitution; au moins sept provinces doivent approuver toute modification qui lui est apportée et celles-ci doivent renfermer les deux tiers de la population du Canada. »

En allant de l'avant avec cette démarche, les aînés verraient diminuer le taux de pauvreté qui les frappe et jouiraient d'une meilleure qualité de vie : « Ces régimes (RRQ et RPC) sont venus à maturité vers 2010 et, si on les bonifie, on va réduire encore davantage le recours au Supplément de revenu garanti. »

Collaborateur  
Le Devoir

Le syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal (SPPMM)

est fier de contribuer à la réflexion collective sur l'amélioration de la sécurité financière des retraitées et des futurs retraités au Québec.

SPPMM  
SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES  
ET PROFESSIONNELS  
MUNICIPAUX DE MONTRÉAL



RÉGIME  
DE RETRAITE  
des groupes  
communautaires  
et de femmes

« Se donner des outils collectifs pour mutualiser les bénéfices et les risques : la clef pour assurer une retraite décente pour tous. L'amélioration des régimes publics, la meilleure façon d'y parvenir. »

— Lise Gervais, présidente

## ENJEUX DE SOCIÉTÉ

## L'épargne-retraite individualisée: une fausse solution ?

ÉMILIE CORRIVEAU

Bien qu'ils soient en bonne santé financière, vu leur faible taux de remplacement, les régimes publics garantissant une couverture universelle aux Québécois sont actuellement insuffisants pour permettre à la majorité des aînés de mener une retraite confortable. Aussi, en espérant assurer le maintien de leur niveau de vie après avoir quitté le marché de l'emploi, plusieurs travailleurs se tournent vers le Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou le Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER). Or, ces véhicules financiers sont loin d'être la panacée, expliquent Michel Lizée, économiste retraité et coordonnateur au Service aux collectivités de l'UQAM, et Lise Gervais, présidente du comité de retraite du Régime de retraite par financement salarial (RRFS) des groupes communautaires et de femmes.

Au Québec, lorsqu'ils ont atteint 65 ans, les retraités peuvent compter sur la couverture financière de trois régimes publics pour s'assurer un revenu minimum.

Versée mensuellement à la majorité des retraités canadiens, la pension de Sécurité de la vieillesse est administrée par le gouvernement fédéral et s'élève actuellement à près de 570\$.

À celle-ci s'ajoute le Supplément de revenu garanti, qui est offert sous forme de prestation mensuelle non imposable aux prestataires de la Sécurité de la vieillesse qui ont un faible revenu.

La rente du Régime de rentes du Québec, elle, s'additionne aux montants impartis par le fédéral et est calculée

d'après l'âge et les revenus d'emploi sur lesquels le travailleur a cotisé au Régime. Elle remplace 25% du revenu gagné jusqu'à un plafond salarial de 53 600\$, pour une rente annuelle maximale de 12 780\$.

Il suffit de faire le calcul pour constater que si un retraité de 65 ans s'appuie uniquement sur les régimes publics pour vivre, il peut compter sur un revenu annuel maximum avoisinant les 21 800\$, ce qui se situe sous le seuil de pauvreté.

Comme moins de 40% des travailleurs québécois sont couverts par un régime complémentaire de retraite et que seulement 14% le sont par un autre type de régime collectif, pour ne pas se retrouver en situation de pauvreté lors de leurs vieux jours, plusieurs essaient de capitaliser grâce à des véhicules d'épargne-retraite individuels.

**Le REER**

Parmi les options plus populaires figure le REER, un outil permettant certes aux particuliers d'amasser du capital en vue de leur retraite et de réduire leur revenu imposable, mais qui n'est pas dépourvu d'inconvénients.

Il comporte notamment un risque de taille: celui de vivre au-delà de ses avoirs, car contrairement aux régimes publics, le REER ne garantit pas une rente à vie.

«Le REER fait supporter tout le risque de longévité aux personnes les moins en mesure de le faire», souligne M. Lizée. Quant aux gens très prévoyants, ils tirent généralement leurs retraits annuels en fonction de l'espérance de vie maximale. Le résultat, c'est que



OLIVIER ZUIDA LE DEVOIR

Au Québec, lorsqu'ils ont atteint 65 ans, les retraités peuvent compter sur la couverture financière de trois régimes publics pour s'assurer un revenu minimum.

les retraités diminuent considérablement leur niveau de vie pendant des années et qu'à leur décès, ils laissent souvent de l'argent sur la table dont ils n'auraient pu profiter vivants.»

À cela s'ajoute le fait que les frais de gestion des REER canadiens sont parmi les plus élevés au monde pour une performance souvent en deçà des indices de référence.

«En termes de frais, la situation du Canada est épouvantable», indique M. Lizée. D'après une étude réalisée par Morningstar dans 24 pays de l'OCDE, le Canada affiche le ratio de frais le plus élevé pour les fonds d'actions, le troisième pour les fonds

d'obligations et partage le premier rang pour les fonds de marché monétaire.»

«Mais toute cette information-là, les Québécois ne la connaissent pas. Pire encore, ils ont abdiqué et n'essaient plus de comprendre», déplore M<sup>me</sup> Gervais, l'une des instigatrices du RRFS des groupes communautaires et de femmes, un outil d'épargne collectif instauré en 2008 pour garantir une rente à vie à ses participants.

**Et le RVER?**

Implanté graduellement au Québec depuis juillet 2014, le RVER est un régime visant

principalement les travailleurs salariés qui n'ont accès à aucun régime d'épargne-retraite collectif offert par l'employeur. S'il est souvent présenté comme une possibilité autre que l'amélioration des régimes publics, il demeure un outil d'épargne individuelle volontaire et les employeurs ne sont pas contraints d'y cotiser.

«Dans les faits, c'est un REER avec un peu moins de frais de gestion», résume M<sup>me</sup> Gervais.

«On sait ce qu'on met dedans, mais il n'y a pas de rente garantie, donc les participants supportent le risque», précise M. Lizée. Même s'ils ne sont

pas obligés de cotiser au régime, ce sont les employeurs qui choisissent les administrateurs où l'argent sera investi. Le taux de cotisation salariale, lui, est fixé à 2%, et à moins de décision contraire du salarié, il augmentera progressivement à 4% à compter de 2019. Quant aux frais maxima, ils sont de 1,25%, ce qui est supérieur aux frais de gestion du RRQ, qui sont d'un demi pour cent.»

**Ailleurs, la solution?**

D'après M<sup>me</sup> Gervais et M. Lizée, bien qu'ils permettent d'amasser de l'argent en vue de la retraite, ces véhicules d'épargne ne s'avèrent pas adéquats pour pallier le problème de couverture insuffisante des régimes publics. Selon eux, la solution réside bien davantage dans l'amélioration du RRQ, notamment dans la hausse du taux de remplacement de revenu.

«Les régimes publics couvrent tous les travailleurs, y compris les autonomes. Ils offrent des revenus garantis à vie, ce qui n'est pas le cas des REER et RVER. Leurs frais de gestion s'élèvent seulement à un demi pour cent et ils sont plus performants en termes de rendement que l'épargne privée», signale M. Lizée.

«Je pense qu'il n'est pas souhaitable pour une société qu'une bonne partie de sa population s'enlène directement vers la pauvreté au moment de la retraite», conclut M<sup>me</sup> Gervais. Malheureusement, c'est le cas du Québec aujourd'hui. Ce qui est positif, c'est que nous avons les moyens pour changer les choses. Prenons-les!»

Collaboratrice  
Le Devoir

## Entre l'équité et la solidarité intergénérationnelles

Dans les débats autour des régimes de retraite, le principe d'équité intergénérationnelle est un argument qui revient fréquemment. Mais comment le régime public peut-il devenir équitable entre les générations?

ÉTIENNE PLAMONDON ÉMOND

Lors de la commission parlementaire sur le projet de loi 57, qui vise à modifier les régimes complémentaires de retraite, Force jeunesse, un regroupement de jeunes travailleurs, a proposé l'instauration d'indicateurs d'équité intergénérationnelle. «Cela pourrait se manifester, par exemple, en un taux de rendement par cohorte de travailleurs», explique Eloi Lafontaine-Beaumier, administrateur et ancien président de Force jeunesse. Ça permet de voir si notre régime est équilibré dans le temps, si les gens paient et retirent plus ou moins la même chose à travers les années.» Dans le cadre du régime public de retraite, il souhaiterait que la Régie des rentes du Québec (RRQ) réalise les calculs nécessaires pour s'assurer qu'il y a le moins de variations possible dans les taux de rendement, un mandat que ne lui impose pas la loi pour l'instant.

La sénatrice Diane Bellemare croit, quant à elle, que l'on fait fausse route lorsque l'on juge l'équité d'un système sur la base de l'écart entre les taux de rendement dont bénéficient les différentes générations. «On y définit l'équité comme étant le retour sur l'investissement, alors que ça n'a strictement rien à voir», commente-t-elle.

Elle s'est penchée sur l'enjeu de l'équité dans les régimes de retraite à l'intérieur de son livre *Créer et partager la prospérité. Sortir l'économie canadienne de l'impasse*, publié aux Presses de l'Université du Québec (PUQ). Adepte de la pensée des philosophes John Rawls et Emmanuel Kant, elle considère qu'il est surtout important de tendre vers une «réciprocité intergénérationnelle», à travers laquelle on traite les autres générations comme on espère que la nôtre sera traitée.

**Le modèle suédois**

Elle estime donc pertinent de s'attarder au modèle de la Suède. De son point de vue, ce pays s'est doté d'un système fondé sur ce prin-



MICHAËL MONNIER LE DEVOIR

«Il faut avoir un équilibre entre les mécanismes actuels de répartition et de capitalisation, pour qu'on puisse gérer le risque et l'augmentation de la longévité», croit l'administrateur et ancien président de Force jeunesse, Eloi Lafontaine-Beaumier.

cipe de «réciprocité intergénérationnelle». Il a entrepris une importante réforme de son régime public de retraite au tournant des années 2000, passant d'un régime contributif à prestations déterminées à un régime contributif de comptes notionnels. Bien que son jugement ne soit pas définitif à son sujet, M<sup>me</sup> Bellemare considère que beaucoup de ses éléments méritent d'être analysés, alors que même la Chine s'en inspire actuellement.

Le nouveau régime suédois est surtout basé sur un système financé par répartition, c'est-à-dire que l'essentiel des prestations est payé par les cotisations collectées durant l'année. Les rentes sont modulées selon les revenus gagnés, le nombre d'années de cotisation, l'âge de la retraite, l'espérance de vie et l'augmentation générale du salaire moyen. «L'élément clé, c'est que, là-bas, les prestations sont indexées au salaire moyen», souligne-t-elle. Elles ne sont pas indexées au coût de la vie. En période de croissance et de

productivité, où les salaires moyens augmentent rapidement, les retraités y gagnent. Il leur revient peut-être plus par rapport au coût de la vie. Mais en période de stagnation, où les salaires moyens ne bougent pas, puis baissent, les prestations peuvent baisser. Ça protège le niveau de vie relatif. Dans un système comme celui-là, tu ne te retrouves pas avec des jeunes qui sont obligés de payer des prestations dont la valeur réelle fait en sorte que les retraités sont relativement mieux payés que les employés.»

De plus, le régime suédois traite les travailleurs autonomes relativement de la même façon que les salariés, alors qu'avec la nouvelle réalité du marché du travail, cette catégorie de travailleurs prend de l'ampleur chez les générations les plus jeunes. Les travailleurs autonomes versent en Suède, pour un taux de remplacement de plus de 50%, 10,5% de leurs revenus d'emploi, tandis que les salariés cotisent à hauteur de 8%. Au Québec, les travailleurs autonomes déboursent à la fois la

cotisation d'un employé et d'un employeur, soit 10,5% de leurs revenus, pour toucher le même taux de remplacement de 25% que celui d'un salarié qui paie 5,25% de ses revenus d'emploi.

La réforme du système suédois a par contre nécessité une vaste campagne d'information échelonnée sur plusieurs années. De plus, ce pays partait sur des bases différentes: son régime public de retraite présentait déjà un taux de remplacement de près de 50%, alors qu'il avoisine les 25% au Canada. Force jeunesse a d'ailleurs, dans son mémoire sur le projet de loi 57, revendiqué une bonification de la RRQ, puisque le taux de remplacement actuel demeure trop faible pour assurer un niveau de vie décent aux retraités qui n'ont pu bénéficier ni d'un régime de retraite complémentaire ni d'un REER au cours de leur carrière.

**Capitalisation et vieillissement de la population**

Eloi Lafontaine-Beaumier croit que si la RRQ est bonifiée, les cotisations supplémentaires amassées devraient être en grande partie capitalisées. Selon lui, le système de la RRQ, essentiellement financé par répartition, ne fonctionne pas dans un contexte de vieillissement de la population, où la proportion de bénéficiaires augmente et celle de cotisants diminue. «Il faut avoir un équilibre entre les mécanismes actuels de répartition et de capitalisation, pour qu'on puisse gérer le risque et l'augmentation de la longévité.»

Mais avec les soubresauts presque imprévisibles des marchés financiers, capitaliser ces sommes ne vient-il pas avec des risques? «Oui, il y a des risques, mais ils sont gérés par la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui est un véhicule de placements extrêmement important sur les marchés financiers, qui permet une diversification accrue et de bons potentiels de rendements», souligne M. Lafontaine-Beaumier.

Bien que son régime soit surtout articulé autour d'un système financé par répartition, la Suède a capitalisé une partie des cotisations pour faire face au vieillissement de la population. Mais en 2009, on en avait capitalisé 14%, soit un taux relativement similaire à celui en vigueur au Québec.

Collaborateur  
Le Devoir



**BONIFIER LE RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC, C'EST PRÉPARER UNE RETRAITE À L'ABRI DES SOUCIS.**

Pour que les jeunes d'aujourd'hui ne soient pas les pauvres de demain, visitez : [ftq.qc.ca/une-retraite-a-labri-des-soucis](http://ftq.qc.ca/une-retraite-a-labri-des-soucis).



La CSQ déploie beaucoup d'efforts et de ressources visant l'amélioration du système de retraite au Québec. Le moyen à privilégier est la bonification du Régime de rentes du Québec.

# ENJEUX DE SOCIÉTÉ



SOURCE GETTY IMAGES

Pourquoi croit-on qu'il faut bonifier les régimes de retraite publics? «Parce que le taux de remplacement est trop bas et que cela affecte la retraite des travailleurs de la classe moyenne, en particulier ceux qui n'ont pas de régime de retraite de leurs employeurs et dont les revenus se situent dans la tranche des 30 000\$ à 60 000\$», assure Ruth Rose, professeure au Département des sciences économiques de l'UQAM.

## Vers une bonification des régimes de retraite publics

PIERRE VALLÉE

S'il y a un sujet qui fait consensus parmi les provinces canadiennes et les territoires canadiens, c'est que le temps est peut-être venu de regarder sérieusement si l'on ne devrait pas bonifier les actuels régimes de retraite publics que sont le Régime des pensions du Canada (RPC) et son pendant québécois, le Régime des rentes du Québec.

«La proposition est présentement surtout portée par l'Ontario, qui face au peu d'initiative à cet égard de l'ancien gouvernement conservateur envisage de fonder son propre régime de retraite public qui servirait à bonifier le RPC», explique Ruth Rose, professeure au Département des sciences économiques de l'UQAM. Mais il y a consensus au Canada, un consensus plus large au Canada anglais qu'au Québec toutefois, selon lequel le pays devrait s'engager dans cette voie. D'ailleurs, la Table de concertation des ministres des Finances des provinces et des territoires a même son propre plan de bonification des régimes de retraite publics.»

M<sup>me</sup> Ruth, qui a étudié la question, a fait une présentation, lors d'un récent colloque organisé par l'Observatoire de la retraite portant sur l'amélioration du RRQ, dans laquelle elle fait une recension des principales propositions de bonification des régimes de retraite publics qui sont aujourd'hui sur la table afin de les comparer entre eux et avec le régime actuel.

### Le fonctionnement des régimes actuels

Mais avant de s'attarder aux façons dont ces propositions de bonification comptent l'améliorer, il faut d'abord saisir le fonctionnement des régimes actuels. Le RPC et le RRQ sont des régimes miroirs, en ce sens qu'ils sont transférables et qu'ils offrent la même chose. La seule différence entre les deux est le taux de cotisation, qui sera en 2017 de 9,9% pour le RPC et 10,8% pour le RRQ.

Bien que les deux régimes soient en bonne santé financière, ils sont loin d'être pleinement capitalisés, la taille de la réserve du RRQ étant de 3,4 à 3,6 fois les prestations actuelles et de 4,7 à 5,3 fois les prestations à verser pour le RPC. Deux raisons expliquent cette situation. «À la création du RPC, en 1966, le législateur voulait s'assurer que la personne qui avait 55 ans recevrait le plein taux de remplacement lorsqu'elle prendrait sa retraite à 65 ans, donc en dix ans. Une pleine capitalisation aurait retardé l'entrée en vigueur du plein taux de remplacement. On a donc choisi une approche intergénérationnelle, c'est-à-dire que les cotisations des jeunes travailleurs serviraient en partie à payer les prestations des retraités, et ceci de façon continue, chaque génération de travailleurs suivant la même voie. De plus, il était jugé imprudent

### Remplacement du salaire (\$ 2015)

	RRQ/RPC actuel	CTC-FTQ	RRPO	10-10-10	Wolfson	Parti libéral
<b>Taux de remplacement</b>	25% (23,8%)	50% (47,7%)	40% (38,1%) 15% haut	35% (33,4%)	40%, 25% bas salaires	50%, 25% bas salaires
<b>Rente maximum</b>						
<b>50% SIM</b>	6 390 \$	12 780 \$	10 224 \$	8 946 \$	6 390 \$	6 390 \$
<b>100% SIM</b>	12 780 \$	25 560 \$	20 448 \$	17 892 \$	16 614 \$	18 407 \$
<b>70 000 \$</b>	12 780 \$	33 380 \$	22 794 \$	21 230 \$	22 870 \$	26 228 \$
<b>Date rente max</b>	2015	2056-63	2056-63	2026	2036	2056-63
<b>Revenu public maximum</b>						
<b>50% SIM</b>	18 503 \$	21 700 \$	20 426 \$	19 787 \$	18 502 \$	18 502 \$
<b>100% SIM</b>	21 700 \$	32 325 \$	27 213 \$	24 657 \$	23 621 \$	25 172 \$
<b>70 000 \$</b>	19 545 \$	40 145 \$	29 559 \$	27 995 \$	29 635 \$	32 993 \$
<b>Hypothèses :</b>						
Salaires industriels moyen (SIM) 2015 = MGA RRQ/RPC = 53 600 \$						
Les rentes sont basées sur le MGA des 5 dernières années (25% signifie 23,8%)						
Actuellement, pour les personnes gagnant 70 000 \$, le SRG = 0 \$						

d'accumuler autant de capital qu'il faudrait par la suite gérer ici au Québec, par exemple, par la Caisse de dépôt et de placement.»

Deux autres concepts doivent être compris pour bien saisir le fonctionnement des régimes présents. Le premier est le salaire industriel moyen (SIM) fixé chaque année par le gouvernement fédéral. En 2015, le SIM est de 53 600\$. Le SIM sert de montant étalon. D'une part, c'est ce montant que l'on utilise pour calculer le montant de la rente versée. Présentement, le taux de remplacement offert par le RPC et le RRQ est de 25% du SIM. Ainsi, quelqu'un qui aurait toujours eu un revenu égal au SIM verrait sa prestation être de 25% (23,8% dans la réalité) du SIM, soit de 12 780\$ en 2015. «Évidemment, une personne qui aurait eu des revenus inférieurs aurait aussi moins contribué et recevrait alors une fraction seulement du taux de remplacement de 25%.» Ceux qui ont eu des revenus supérieurs n'ont aucune bonification.

D'autre part, le SIM sert aussi à déterminer le maximum de gains assurables (MGA), c'est-à-dire la part du revenu qui est assujettie à la cotisation. Il est évidemment en 2015 de 53 600\$. Tous les cotisants profitent d'une exemption de cotisation de 3 500\$ que l'on doit retrancher de son revenu.

### Maintenant, pourquoi?

Pourquoi croit-on qu'il faut bonifier les régimes de retraite publics? «Parce que le taux de remplacement est trop bas et que cela affecte la retraite des travailleurs de la classe moyenne, en particulier ceux qui n'ont pas de régime de retraite de leurs employeurs et dont les revenus se situent dans la tranche des 30 000\$ à 60 000\$. Pour

obtenir un taux de remplacement de leur revenu plus confortable, ces derniers doivent se tourner vers l'épargne privée, ce que plusieurs ne peuvent faire à la hauteur souhaitée.» Par contre, pour les plus hauts salariés, l'épargne privée est possible ainsi que tous les avantages fiscaux qui s'y rattachent. «En revanche, le régime public est plus généreux pour les personnes à faibles revenus puisque, grâce à la PSV et au SRG, le taux de remplacement de leur revenu est dans l'ensemble supérieur.» Par exemple, une personne ayant vécu toute sa vie de prestations d'aide sociale voit son revenu annuel plus que doubler lorsqu'elle atteint 65 ans et reçoit la PSV et le montant maximum du SRG.

Devrait-on modifier ou bonifier aussi la PSV et le SRG? «Il n'y a pas lieu de changer la PSV, qui est au fond le socle de notre régime public et qui est payée à même l'impôt de tous les contribuables. C'est la raison pour laquelle la PSV est quasi universelle. Quant au SRG, comme il agit comme un vase communicant avec le RPC et le RRQ, en ce sens qu'il diminue selon le montant que l'on reçoit du RPC et du RRQ, le bonifier pourrait n'avoir aucun véritable impact, à moins de modifier le ratio de diminution.»

Laquelle des cinq propositions (voir encadré) lui apparaît la meilleure? «Je ne sais pas quelle est la meilleure proposition, j'ai voulu les mettre en évidence afin que l'on ait une discussion éclairée. Pour ma part, je crois que la proposition 10-10-10 a plusieurs mérites, dont celui d'entrer en vigueur rapidement et de coûter le moins cher. Et elle repose sur la solidarité intergénérationnelle.»

Collaborateur  
Le Devoir

### Les bonifications proposées

Voici donc les principales propositions qui sont présentement sur la table:

**Le Congrès travail du Canada (CTC), de concert avec la FTQ, propose un taux de remplacement de 50%.** L'entrée en vigueur du plein montant du taux arriverait d'ici 40 et 47 ans. Le maximum de gains assurables (MGA) serait hissé à 70 000\$, l'exemption de base à 7000\$. Le taux de cotisation serait augmenté de 6,6% pour les revenus de 53 600\$ et moins et de 5,5% pour les revenus entre 53 600\$ et 70 000\$.

**Le Régime des rentes de la province de l'Ontario (RRPO) propose un taux de remplacement de 40% du MGA actuel** pour une entrée en vigueur également entre 40 et 47 ans. Ce dernier serait augmenté à 90 000\$, mais le taux de remplacement entre le MGA actuel et 90 000\$ ne serait que de 15%. L'exemption de base demeurerait de 3500\$ et la cotisation augmenterait de 3,8%.

**La proposition 10-10-10, qui émane de la Table de concertation des ministres des Finances, propose de hausser le taux de remplacement à 35%,** le MGA serait de 63 000\$ et l'exemption toujours à 3500\$. L'entrée en vigueur du plein taux de remplacement se fait en 10 ans et la cotisation augmente de 2,2%.

**La Wolfson, du nom d'un particulier, propose un taux de remplacement entre 25% et 40%** — toujours avec une entrée en vigueur du plein taux entre 40 et 47 ans — un MGA de 107 200\$ et une exemption de 26 800\$. La cotisation actuelle serait majorée de 3,1% pour les revenus se situant entre 50% et 100% du SIM, mais serait au total de 8,3% sur la partie supérieure au SIM.

**Le Parti libéral du Canada propose quant à lui une hausse du taux de remplacement de 25% à 50%,** un MGA de 80 000\$ et une exemption de 30 000\$, et le plein taux de remplacement serait aussi entre 40 et 47 ans. On ne connaît pas le taux d'augmentation de la cotisation.

Voici ce que cela donnerait dans la poche des retraités si les mesures étaient en place [en chiffres basés sur 2015, voir tableau ci-dessus] la première partie du tableau donne les montants de rente maximums pour le régime actuel et les cinq propositions. La deuxième partie du tableau indique le maximum des rentes publiques, incluant la Pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) et le Supplément de revenu garanti (SRG), lorsque ce dernier s'applique.

### TOUT LE CRÉDIT VOUS REVIENT

Vous savez comment fonctionne un REER : vous mettez de l'argent de côté et en échange vous obtenez une déduction d'impôt.

Mais savez-vous pourquoi vous bénéficiez d'économies d'impôt supplémentaires lorsque vous épargnez dans votre REER au Fonds de solidarité FTQ?

**PARCE QUE LE FONDS A UNE MISSION UNIQUE : AIDER L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC.**



1 800 567-FONDS (3663)  
fondsftq.com

f t y FondsFTQ

PLUS  
D'ARGENT  
DANS VOS  
POCHES

Tout le crédit  
vous revient



**AQR  
RP**

Association québécoise  
des retraité(e)s des secteurs  
public et parapublic

« Pour l'amélioration  
du niveau de vie et  
du pouvoir d'achat  
des retraités! »

Pour en savoir plus ou pour devenir  
membre de l'AQR, appelez au  
1 800 653-2747 ou visitez le  
www.aqrp.qc.ca

# OBSERVATOIRE DE LA RETRAITE

## Comprendre pour agir sur l'institution de la retraite au Québec

L'Observatoire de la retraite est une initiative de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), qui s'adresse aux organismes et aux personnes qui veulent mieux comprendre pour agir sur l'institution de la retraite au Québec. L'Observatoire regroupe des partenaires de différents horizons qui ont le souci d'inscrire les débats sur la retraite dans une perspective large, celle des politiques sociales et économiques qui sont structurantes pour le Québec.

Pour l'Observatoire, l'institution de la retraite concerne non seulement les personnes retraitées, mais aussi l'ensemble de la société québécoise. Les choix collectifs portant sur les contours de la retraite ont d'importantes incidences en matière d'emploi, de logement, de santé, de solidarité sociale, mais aussi de gestion de l'épargne-retraite, d'amélioration des services publics et de développement social et économique. L'Observatoire souhaite contribuer à élargir les débats sur l'avenir de la retraite au Québec en développant des connaissances et en tenant des activités publiques sur les enjeux associés à cette institution.

[observatoireretraite.ca](http://observatoireretraite.ca)

